

# Conseil Municipal du 09 septembre 2016

## Procès-Verbal

**Présents** : BARJOU C. - BOMONT Y. - CÊTRE D. - FAIVRE J.P. - FALLOT J.P. - GARCIA JF - KALANQUIN J.P.  
LUAS C. - VIEILLE I.

**Absent(s) excusés** : CHALMEY A- CLERC C.- LUAS A - MASSON S.- ROBIN M.P.

**Absent(s)**: DORMOY L.

**Secrétaire de séance** : BARJOU Christiane

### Presbytère

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire à la suite de la défaillance en cours de chantier de l'entreprise SAS Menuiserie des Saint Martin titulaire du marché initial, de réaliser un acte d'engagement correspondant aux derniers travaux non réalisés pour la Menuiserie Terrier-Marcand d'un montant de 6 313 € HT.

**DCM** : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité et autorise le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant.

### Préemption parcelles Mr Vauthrin

Parcelles en question : une partie parcelle AE 187 , parcelle 366, parcelle 357 ( en laissant un chemin d'accès à la parcelle 187) et parcelle 355.

18 h 45 : Suspension de séance pour visite sur place des terrains en question.

19 h00 : Reprise de la séance.

Le Maire expose au Conseil Municipal que :

Vu les demandes régulières de terrain à bâtir reçues en Mairie,

Vu l'absence d'offre foncière équivalente au bien à la vente,

Vu les besoins en jeunes couples pour pérenniser notre regroupement scolaire,

La commune décide de faire valoir son droit de préemption urbain dans le cadre de cette vente.

Vote

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 1

**DCM** : Accord du Conseil Municipal à la majorité

### Assainissement - reversement excédent

Pour faire suite aux différents échanges avec la CAV et pour répondre à notre demande d'étalement du versement du résultat de clôture à la CAV d'un montant de 99111,13€, le maire fait part de la convention de transfert de la compétence assainissement, complétée d'un article 1-5.

Cet article prévoit les modalités de l'échelonnement sur 10 ans, tel que nous l'avons souhaité à l'exception du 1<sup>er</sup> versement demandé pour 2016 à rebasculer si possible sur 2017.

La demande sera faite à la CAV en ce sens.

**DCM** : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

### Groupama

Suite aux dégâts des eaux du 24 juin 2016 et pour indemnisation, nous avons reçu un chèque de la part de GROUPAMA d'un montant de 1 942,80 €.

Suite aux dégâts de la circulation mars 2016 et également pour indemnisation, nous avons reçu de la part de GROUPAMA un chèque de 279 €.

**DCM** : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour encaissement des chèques correspondants.

### CCAS

Compte de gestion 2016.

Caractère obligatoire.

Concernant la parfaite adéquation entre la trésorerie et la commune.

**DCM** : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

### **Prêt lotissement**

Annulation du dossier de prêt de 125 000 €

Nous referons une nouvelle demande en temps voulu dès lors de la vente des 4 lots.

### **Dotation solidarité communautaire**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour: 46, contre :0, abst. : 0 )

-Fait le constat de la carence d'un pacte financier et fiscal dans le cadre de la politique de la ville.

-Valide l'instauration d'une dotation de solidarité communautaire

-Valide les critères retenus pour le calcul de cette dotation

Population DGF.

Potentiel fiscal / habitant.

Logements sociaux.

-Ratifie l'inscription des crédits nécessaires au budget supplémentaire 2016, à savoir :

Dotation de solidarité communautaire : 400 000 €.

Pour notre commune, le montant s'élèvera à la somme de 4 086 € par an.

Tableau récapitulatif des sommes allouées à toutes les communes de l'agglomération. (consultable en mairie)

### **Demandes de subventions**

Mr et Mme Barret Saint-Valbert.

Musée de la carte postale.

DCM : négatif pour ces 2 demandes.

### **Décisions modificatives**

Au budget primitif, nous avons prévu l'argent au compte 2117 pour la totalité du devis ONF alors qu'une partie devait passer en fonctionnement (entretien) qui passe au compte 61524.

Il est proposé la modification suivante :

Compte 61524 : + 5 400 €

Compte 2117 : - 5 400 €

Compte 021 : - 5 400 €

Compte 023 : - 5 400 €

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

### **Pour Information :**

#### **Visite :**

En mairie le 5 septembre de Mme Sabine CHALET, directrice générale des services CAV et mairie de Vesoul.

#### **CAV :**

Rapport annuel d'activité 2015 / réseau eau pluvial.

#### **SIED :**

Matériel en commande par le Sied et travaux courant octobre.

#### **École :**

Déplacement tableau numérique (634,90 €) + les tableaux communs.

Peinture : retouches dans les 2 classes, rambarde extérieure, passage piétons, pose d'un visiophone, achat de 10 chaises (352,87 €).

RADON : le contrôle sera effectué fin septembre.

#### **Parc château :**

Dégradation borne éclairage / à remplacer.

**Bâtard :**

réunion 7 septembre 2016 en mairie d'Auxon-Les-Vesoul / bilan des travaux sur Epenoux-Villeparois et perspectives sur le secteur Epenoux-Flagy.

**Remerciements subventions :**

Verdun fondation patrimoine, Anciens Combattants Pusey/Charmoille/Pusy-Épenoux.

**Commission Animation :**

Soirée Nouvel An / la commission animation annule cette manifestation.

Festival Jacques Brel / 18 septembre cave du château / partenariat avec le théâtre Edwige Feuillère.

Nettoyons la Nature / 24 septembre / partenariat avec Leclerc.

**Ping Pong :**

Achat d'une table si nécessaire.

**Salle des Fêtes :**

Réparation lave-vaisselle et nouveau produit préconisé.

Achat vaisselle toujours à prévoir (en cours).

**Nids de Frelons et guêpes**

Pin entrée du cimetière, pelouse également près du cimetière et main courante stade foot.

Le nécessaire a été fait par le SDIS .

**Taille ou abattage d'arbres**

Abattage de 3 sapins entée Pusy côté Val des Charmes.

Taille pin entrée cimetière.

Taille sapins terrain pétanque

Arbre pelouse cimetière.

**Distillerie :**

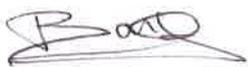
Les travaux viennent de débiter / construction mur.

**Station d'épuration :**

Les travaux se poursuivent.

Les camions du chantier en question devront dorénavant rouler à 30 km/h dans la traversée du village.

La secrétaire,  
C. BARJOU



Le Maire,  
J.P. KALANQUIN

